ACCORD CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Meurthe et Moselle Habitat
Direction Administrative et Financière
Service Marchés
33 boulevard de la mothe
BP 80 610
54010 Nancy cedex
Tél: 0383175555

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions
des articles L2123-1 et R 2123-1 1° du Code de la Commande Publique

ACCORD CADRE DE ROUTAGE DE MAILINGS ET PRESTATIONS D'AFFRANCHISSEMENT POUR MMH

Date et heure limites de réception des offres

Le mardi 24 Novembre 2026 à 12 Heures 00

Lettre de la Consultation

1. Objet et lieu de la consultation

La présente consultation concerne :
Accord cadre de routage de mailings et prestations d'affranchissement pour mmH.

2. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- La lettre de consultation
- Le cahier des charges
- La décomposition du prix unitaire estimé à l'année

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur :
https://www.mmhabitat.fr/fr/marches-publics.html

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

3. Conditions de remise des plis électroniques

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

- Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 **(lettre de candidature)** et DC2 **(déclaration du candidat)** pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site : Les formulaires de déclaration du candidat | Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et énergétique
- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- **Certificats de qualifications.**

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Le Pouvoir Adjudicateur applique le principe du « Dites-le nous une seule fois». Par conséquent, les candidats inscrits sur e-attestations ne sont pas tenus de nous transmettre les documents fiscaux, sociaux et relatifs aux assurances civiles et décennales dans la mesure où ces derniers ont été déposés sur la plateforme et sont à jour ; ils restent par conséquent valables pour toute consultation.

Le pouvoir adjudicateur vous invite par conséquent à vous **inscrire gratuitement sur www.e-attestations.com** afin de simplifier la remise de candidatures et par la suite pour le candidat attributaire de déposer les pièces justifiant de sa régularité en matière de travail dissimulé

Le candidat produit les mêmes documents pour chaque membre d'un groupement ou pour un sous-traitant accompagné de leur engagement écrit.

Pièces de l'offre :

- Le cahier des charges ci-joint à accepter sans aucune modification datée et signé
- Le bordereau des prix unitaires
- La note méthodologique

Le dossier contenant les pièces de la candidature et de l'offre sera transmis par voie électronique via https://www.mmhabitat.fr/fr/marches-publics.html
Tout pli qui serait remis via la plateforme hors délai sera rejeté.

4. Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	*Points*
1-Prix des prestations	40
2-Note méthodologique	50
3-Critère environnemental	10

Prix des prestations / 40 points :

Le prix porte sur la somme globale annuelle TTC des prestations figurant au bordereau, suivant le calcul ci-dessous :

Note du candidat = (Montant de l'offre la plus basse / Montant de l'offre à analyser) x 40

Le candidat présentant la meilleure offre se verra attribuer le maximum des points.

2 – Valeur technique (note méthodologique) / 50 points :

Le candidat fournira une note méthodologique qui devra, au minimum, indiquer :

- Le mode de réception par voie électronique,
- Le suivi commercial et technique y compris téléphonique,
- Les délais d'exécution (*).

(*) Pour ce point, le candidat transmettra la grille tarifaire des coûts d'affranchissement avec les délais d'acheminement de la Poste. Le candidat adaptera l'envoi des documents en fonction de la tarification et délais d'acheminement demandée par mmh. En tout état de cause, les délais

d'envoi ne pourront pas dépasser 7 jours à compter de la prise en charge ou réception électronique des documents

3- Critère environnemental / 10 points :

Le critère environnemental devra figurer dans la note méthodologique et sera apprécié à partir des éléments ci-après :

- Certifications / labels environnementaux
- % de papier certifié ou recyclé utilisé.
- Type d'encres utilisées et caractéristiques environnementales.
- % d'enveloppes écoresponsables.
- Taux de valorisation des déchets.

5. Offres anormalement basses

Conformément aux articles L 2152-5 et 6, La détection d'offres éventuellement anormalement basses est organisée de la façon suivante :

- Calcul de la moyenne des prix des offres conformes reçues
- Les offres se situant 20% au -dessus de cette moyenne sont neutralisées
- Une nouvelle moyenne est calculée.

Sont déclarées suspectes, car spécialement basses, les offres dont le prix se situe 10% ou plus en dessous de la nouvelle moyenne.

Dans ce cas, les entreprises seront interrogées et devront fournir tous les justificatifs demandés par mmH. A défaut de réponse ou de justifications acceptées, mmH se réserve la possibilité de rejeter les offres.

6. Négociations

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que la présente consultation pourra faire l'objet d'une négociation portant sur tous les aspects de l'accord cadre techniques et financiers dont les modalités seront communiquées ultérieurement.

En cas de négociation, un minimum de 3 candidats sera retenu sauf nombre inférieur.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations conformément aux articles R 2143-6 à R 2143-10 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 3 jours.

Pour tout renseignement, le candidat est invité à poser UNIQUEMENT ses questions via la plateforme AWS.

7. Clauses complémentaires

L'accord cadre est éligible aux dispositions des articles R 2122-7 et R 2194-1 à 9 du code de la commande publique.

Dispositions loi informatique et liberté et RGPD :

Dans le cadre de la présente consultation, mmH traite vos données personnelles pour l'analyse des candidatures et des offres retenues. Seules les données communicables seront transmises aux entreprises retenues et publiées dans la presse. Vous disposez des droits suivants sur vos données :

droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits pour motif légitime auprès du R.I.L. mmH par courrier R.A.R. à l'adresse suivante : 33, boulevard de la Mothe - Boîte Postale 80610 - 54010 NANCY Cedex. Seules les demandes signées, accompagnées de la photocopie d'une pièce d'identité, seront traitées. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.